

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2016

Le conseil entérine le choix de la commission d'appel d'offres des entreprises pour la construction d'un local technique communal sous la salle polyvalente pour un montant total HT de 90 094.76 €.

Monsieur le Maire rappelle au conseil les séances piscine qui ont lieu à la Perle d'eau à Lablachère pour les scolaires mises en place par les écoles accueillant les élèves domiciliés à Montréal. Pour formaliser la participation financière liée à cette activité, il est nécessaire de passer une convention entre la commune d'accueil scolaire et la commune de résidence des élèves, non adhérente au SMAM piscine. La commune de Montréal a des élèves scolarisés dans les écoles de Laurac et Largentière. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions concernant les communes de Laurac et Largentière.

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux imprévus de voirie doivent être effectués sur la route de Bellevue à Chadeyron pour la création d'un fossé bétonné. Le devis du syndicat de voirie s'élève à 6050 € TTC. D'autre part, des panneaux de signalisation des hameaux, en raison de leur vétusté, ont été remplacés sur la commune. La dépense est estimée à 300 € TTC.

Le conseil sollicite des subventions auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du « plan ruralité » ou du « fonds de soutien rural », de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 % et d'une aide parlementaire pour l'aménagement de la traversée du village et de ses abords pour un montant des travaux estimés à 270 609 € HT.

Suite à l'élargissement de la voie communale au quartier des Malettes pour lequel une emprise de la voirie sur des parcelles a été nécessaire pour une surface totale de 199 m², le conseil autorise le maire à passer l'acte en la forme administrative pour régularisation de cette emprise de terrain au prix de 1 € le m², ces parcelles étant situées en zone N du PLU.

Les travaux de nivellement du nouveau jardin public (ancien cimetière) sont terminés. Des arbustes vont être plantés à l'automne.

La commande des divers matériels pour l'adressage ont été commandés. Les panneaux seront installés avant la fin de l'année.

.